

Sacra Congregatio Consistorialis, Positiones Congreg. Em. Cap. Ordinum

S.C.C., Positiones Congreg. Em. Cap. Ordinum, VOL. 1656-1668, fol. 25r-26v, PIÈCE(S) 218

Rome

[s.d.]

LANGUE DU DOCUMENT: Italien

Rapport adressé au Sacré Collège au nom de la future Église de Québec en Nouvelle-France discutant du revenu à obtenir de la mense abbatiale de Maubec et surtout du montant de la taxe qui sera imposée. [26r est en blanc].

S.C.C., Positiones Congreg. Em. Cap. Ordinum, VOL. 1656-1668, fol. 428r-429v, PIÈCE(S) 219

Rome

[s.d.]

LANGUE DU DOCUMENT: Italien

Copie d'une lettre demandant pour l'év. de Pétrée [Laval] qui se trouve présentement à Paris qu'il lui soit fait grâce des droits qu'il devrait payer au Sacré Collège pour l'expédition [de bulles] de l'Église de Québec. L'auteur invoque les dépenses considérables de Laval pour son voyage de retour et la pauvreté de son futur diocèse pour justifier sa demande. [428v-429r sont en blanc].

S.C.C., Positiones Congreg. Em. Cap. Ordinum, VOL. 1673-1679, fol. 420r-421v, PIÈCE(S) 221

Rome

1674, septembre, 10

LANGUE DU DOCUMENT: Italien

Mémoire adressé au Sacré Collège au nom de l'Église de Québec. On doit proposer dans le prochain consistoire l'érection de l'Église de Québec et le moyen de la pourvoir mais on demande qu'auparavant la taxe soit fixée en livres de la Chambre apostolique. On suggère une taxe de 150 florins réduite à 75 florins payables au Sacré Collège. Une note demande à la Consistoriale de découvrir la valeur réelle de l'abbaye [Maubec] et de tout ce qui ira à pourvoir le nouveau diocèse. [420v-421r sont en blanc].

S.C.C., Positiones Congreg. Em. Cap. Ordinum, VOL. 1673-1679, fol. 391r-393v, PIÈCE(S) 220

Rome

1674, octobre, 1er

LANGUE DU DOCUMENT: Italien, Latin

Copie du rapport adressé au Sacré Collège au nom de la future Église en Nouvelle-France, discutant le revenu à obtenir de la mense abbatiale de Maubec et surtout du montant de la taxe qui sera imposée [voir no. 218]. Un paragraphe ajouté donne la valeur du revenu à 800 écus et après les frais à 400 écus ce qui fait que même une taxe de 75 florins demeure exorbitante. Une note à la fin du document à propos d'une taxe de 100 florins est signée par Guido

Passionei. [392v-393r sont en blanc].